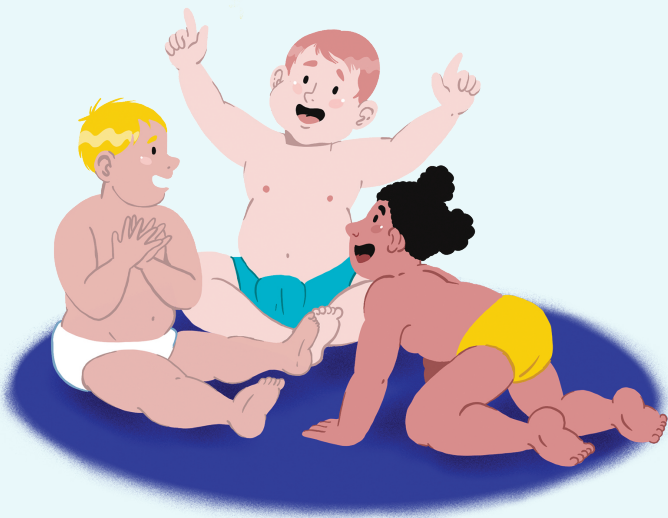


Déclaration sur les droits des enfants sourds

Article 1

Tous les enfants sourds, comme tous les êtres humains, naissent libres et égaux en dignité et en droits.



Article 2

Tous les enfants sourds ont droit à une langue des signes. Les langues des signes nationales sont les seules langues entièrement accessibles aux enfants sourds dès la naissance.



Article 3

Le droit des enfants sourds à leur(s) langue(s) des signes nationale(s) ne doit pas être restreint.



Article 4

Tous les parents, tuteurs et membres de la famille d'enfants sourds doivent bénéficier d'un enseignement gratuit dans leur(s) langue(s) des signes nationale(s).



Article 5

Tous les enfants sourds ont droit à une éducation de qualité, inclusive et multilingue, dispensée dans leur(s) langue(s) des signes nationale(s) et dans la ou les langues écrites nationales. [1]



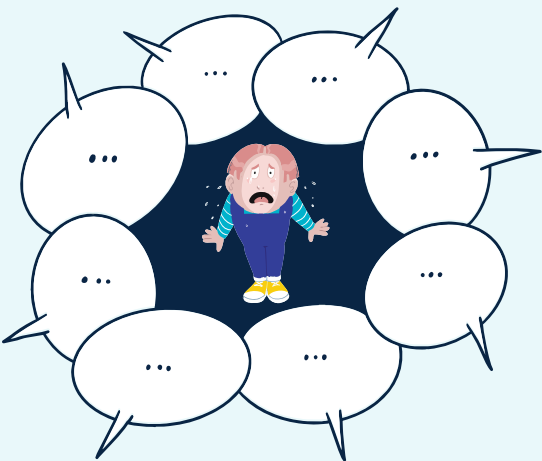
Article 6

Tous les enfants sourds ont le droit d'apprendre l'identité linguistique et la culture de la communauté des sourds. [2]



Article 7

Tous les enfants sourds ont le droit d'être protégés contre la privation linguistique. Le fait de ne pas garantir à tous les enfants sourds l'accès aux langues des signes nationales constitue une discrimination. [3]



Article 8

Tous les enfants sourds ont le droit de bénéficier de modèles maîtrisant couramment la/les langue(s) des signes nationale(s), y compris les enseignants dans le système éducatif. [4]



Article 9

Tous les enfants sourds ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent. [5]



Article 10

Toutes les déclarations susmentionnées doivent être mises en œuvre immédiatement et sans délai pour tous les enfants sourds. [4][6]



WORLD FEDERATION
OF THE DEAF

[1] Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), Article 24 et International Disability Alliance "What an Inclusive, Equitable Quality Education Means to Us: Report of the International Disability Alliance" 2020, Annexe page 9 [2] CRPD, Article 30(4) [3] CRPD, Article 5(3) [4] CRPD, Article 24(4) [5] CRPD, Article 7(3) [6] Ces articles doivent également prendre en compte les enfants malentendants et sourds-aveugles, les enfants entendants nés de parents sourds (CODAs), ainsi que les familles issues de l'immigration et/ou les familles binationales dont la langue des signes est la ou les premières langues.

Illustrations: World Federation of the Deaf (WFD)
Reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

État: Septembre 2026



SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds